

Liaison douce
du
Val d'Argance

UN SENTIER A FLEUR D'ARGANCE



Depuis 1995, la Municipalité a adopté une politique de reconquête des espaces naturels liés à l'eau afin que les Durtalois se les approprient. Dernière étape en date : le franchissement de l'Argance et l'aménagement du coteau dans le prolongement du sentier pédestre partant du parking Tivoli. Ainsi, en plein coeur d'un écrin naturel de verdure, une liaison douce, trait d'union entre les habitants, relie le centre-ville et le quartier Bel Air aux complexes éducatifs et de loisirs.

Durtal, une ville au fil de l'eau



« Dès 1995, le projet communal compte 2 axes principaux de développement : l'aménagement de la commune et la reconquête des bords de rivière. Plusieurs actions ont alors été menées. Parallèlement, le programme urbain prévoit de créer des liaisons douces, vecteurs de lien social, entre tous les quartiers. Ainsi le projet du Val d'Argance, s'étendant sur 5 hectares de part et d'autre du cours d'eau, répond à ces 3 objectifs de la politique municipale mise en place en

termes d'urbanisme. La Municipalité a en effet acquis une ancienne peupleraie, réhabilitée en zone humide, ainsi qu'un coteau pour créer une liaison douce entre le lotissement Bel Air (et son extension, le programme du Val d'Argance) et les complexes sportifs (salle Camille Claudel, stade, courts de tennis), la bibliothèque et aussi les écoles. Ce sentier piétonnier, avec passerelle sur l'Argance et dont une partie est sur pilotis, rapproche les habitants et les promeneurs de la faune, de la flore et de l'eau. Il nous semblait naturel d'intégrer pleinement ce ruisseau et son vallon, sources de vie et de bien-être, au nouveau quartier résidentiel.»

*André Logeais,
Maire de Durtal de 2001 à 2014*



Une liaison douce grandeur Nature

En 2 mois, le Val d'Argance s'est habillé d'un cheminement sur pilotis, d'une passerelle en bois et d'un sentier sillonnant le coteau. Dans le respect de l'environnement, dans un souci de développement durable, dans la problématique d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour permettre d'emprunter la liaison en tous temps, un platelage (sorte de ponton pour zone humide) a été mis en place 50 à 60 cm au-dessus des berges. Franchissant la rivière sur 6 mètres, la passerelle et ses garde-corps sont en pin traité autoclave (technique qui garantit la

protection du bois). D'une pente inférieure à 4 %, le cheminement à travers le coteau est revêtu d'un sol stabilisé d'origine naturelle couleur sable dans le but d'éviter qu'il ne se dérobe sous les pas. Sécurité renforcée grâce aux barrières en rondins empêchant les glissements de terrain. L'ensemble de cet itinéraire est balisé par des plots solaires. La végétation est préservée à l'état sauvage afin de laisser la faune et la flore se développer librement (fauchage et non tonte). Coût de cet hâvre naturel : 153 700 €.



La 1^{re} tranche du sentier du Val d'Argance, joignant le parking Tivoli à la ferme de la Sablonnière, a été aménagée en 2006/07 par les services techniques de la ville

Le Val d'Argance, écrin naturel

Présentant de très forts enjeux écologiques, le Val d'Argance offre une mosaïque d'habitats naturels (que ce soit en milieux aquatique, humide ou bocager), un patchwork de paysages de qualité (prairies, peupleraies, exploitées et en friche, coteau, vallée humide - coulée verte) ainsi qu'un patrimoine naturel dense et divers parmi lequel on recense des espèces végétales et animales rares. Face à la richesse de la faune et de la flore dont il regorge, la Municipalité a décidé de préserver cet écrin de verdure en plein cœur de Durtal. Au plus près de la Nature...

LA FLORE : 138 essences végétales différentes tapissent le Val d'Argance, allant de la guimauve officinale aux chênes remarquables. Sans compter que 3 d'entre elles (la Bugrane rampante, le Populage des marais et la Knautie des champs), déterminantes et exceptionnelles en Maine-et-Loire, sont inscrites à la liste rouge

des espèces végétales rares et menacées du Massif Armoricain.



LA FAUNE : Au sein de ce site authentique, vivent 54 espèces animales (18 types de mammifères, 4 amphibiens, 6 reptiles, 3 poissons, 1 crustacé, 1 mollusque, 20 insectes et 1 ariagnée). Parmi lesquelles certaines sont protégées : le Martin pêcheur, l'Écaille chinée, la Chouette hulotte et 3 coléoptères (le Pique-Prune, le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant).



MAIRIE

3 rue de la Mairie - BP 10017 - 49430 DURTAL

Tél : 02 41 76 30 24 - Fax : 02 41 76 06 10

mairie@ville-durtal.fr - www.ville-durtal.fr